

Tél.: 514-527-9221
Télec.: 514-527-8449

Adresse: Marketplace Events
370 Guy Street, Suite 210
Montreal, Québec H3J 1S6

18 AU 21 OCTOBRE 2018
STADE OLYMPIQUE

CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE

1. **Je souhaite/nous souhaitons exposer au Expo Habitation d'Automne** Oui, vous pouvez m'envoyer des infos sur le salon à _____

Nom de la société (l'exposant): _____ Contact: _____
Titre: _____ Cellulaire: _____
Adresse: _____ Ville: _____
Code postal: _____ Province: _____
Téléphone: _____ Téléc.: _____
Courriel: _____ Site WEB: _____

Produits à exposer: _____
NOTE: Seuls les produits et les services indiqués ci dessus et approuvés par la direction de l'exposition peuvent être exposés.

2. **Espace d'exposition** _____

No du Cadastre _____ Taille (pi.ca.) _____
Taux régulier par pi.ca. : 25\$/le pied carré*
*D'autres taux s'appliquent selon la date de signature du contrat/emplacement

3. **Autres produits disponibles** _____

* Obligatoire
4 accréditations incluses par 100 pi.ca. (max. 50)
Inscription dans le répertoire des exposant est obligatoire (495\$)

SOUS-TOTAL: _____

TOTAL: _____

4. **MEDIAS SOCIAUX**  _____

Veillez indiquer vos comptes  _____

5. **Le client s'engage à payer le grand total selon les modalités suivantes** PORTEZ A MON COMPTE VISA MASTERCARD AMEX

No de la carte de crédit: _____ Date d'expiration (Mois/Année): _____

En signant à l'endroit réservé à cet effet, j'autorise Marketplace Events à procéder tous les paiements au moyen de cette carte de crédit. Tous les paiements seront portés à votre carte selon la ventilation ci-dessous.

Titulaire de la carte: _____ Signature titulaire: _____
 Payé par chèque (ci-joint)

NET 30 JOURS (des frais d'administration de 2% pourront être chargés pour tout compte en souffrance). Montants en valeur CAD.

VENTILATION DE PAIEMENTS:
100% à la signature du contrat _____

Advenant des changements à l'adresse postale, l'information pour le guide, aux marques ou types de produits à exposer ces derniers doivent nous être communiqués par écrit. Je donne/nous donnons le droit à Marketplace Events de filmer ou photographier nos produits et marques de commerce dans le cadre du Salon pour des fins de promotion du Salon en cours ou des éditions à venir. Les termes et conditions font partie intégrante de cette entente.

6. Exposant (signature) _____ Date _____

7. **Veillez retourner le contrat signé par courriel ou télécopieur à votre conseiller en exposition**

370 rue Guy, bureau 210, Montréal (Québec) H3J 1S6 • Tél: (514) 527-9221 • Téléc.: (514) 527-8449
À L'USAGE DE MARKETPLACE EVENTS SEULEMENT

NO DE CONTRAT
-4512-18

Accepté par: _____ Date: _____

1. ENGAGEMENTS DE L'EXPOSANT

- a) L'exposant s'engage (i) à respecter toutes les lois et ordonnances et tous les règlements et règlements internes régissant l'utilisation du hall d'exposition et l'exploitation de l'exposition; (ii) à se conformer aux règles et aux règlements de la Ville, du service d'incendie, du service de police et de tout autre organisme gouvernemental ou de réglementation habilité à réglementer le hall d'exposition et l'exposition; et (iii) à respecter toutes les lois, y compris celles relatives à la santé et à la sécurité, à la protection des consommateurs et à la protection des visiteurs de l'exposition.
- b) L'exposant s'engage à respecter toutes les règles et tous les règlements adoptés à l'occasion par Marketplace Events LLC à l'égard de l'exposition. Un manuel relatif à l'exposition comprenant des renseignements complets en ce qui a trait à l'installation et au démontage ainsi qu'aux règlements de l'exposition sera disponible via le site Internet de l'événement à (www.salonnationalhabitation.com) ou sur demande. Il est de la responsabilité de l'exposant de consulter ce document et de respecter les règlements qu'il contient.
- c) L'exposant s'engage à respecter, dans la mesure applicable, toutes les conventions collectives et tous les contrats en matière de relations de travail en vigueur: (i) entre Marketplace Events LLC et les entrepreneurs fournissant des services au hall d'exposition et (ii) régissant les sociétés exploitant le hall d'exposition dans lequel l'exposition a lieu.
- d) L'exposant s'engage à obtenir, à ses frais, les licences ou permis requis pour l'exploitation de son commerce ou de son entreprise pendant toute la durée de l'exposition et à payer toutes les taxes de quelque nature ou genre qui peuvent lui être imposées à la suite de l'exploitation de son commerce ou de son entreprise dans l'espace visé par le contrat.
- e) L'exposant s'engage à ne pas organiser de concours promotionnel dans le cadre de l'exposition, ni à s'associer à un tel concours, dans lequel un ou des prix ayant une valeur supérieure à 50\$ sont offerts, à moins que l'exposant ne démontre, à la satisfaction de Marketplace Events LLC, que le concours est exploité conformément à la loi.
- f) L'interprétation, la reproduction, la diffusion ou toute autre utilisation à l'exposition de toute pièce musicale, de tout enregistrement, mécanisme, procédé et droit dramatique (l'œuvre) qui fait l'objet d'un droit d'auteur, d'un droit afférent à une marque de commerce, d'un droit afférent au dessin industriel, d'un droit de brevet ou de tout autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers, par l'exposant ou ses mandataires, représentants ou employés est interdite sans le consentement écrit de Marketplace Events LLC. L'exposant s'engage à indemniser Marketplace Events LLC et le hall d'exposition (et leurs dirigeants, administrateurs, employés, assureurs, mandataires, représentants respectifs et les personnes de qui l'exposant est responsable en droit) de la totalité des réclamations, pertes, responsabilités, dommages (y compris les frais et dépens), frais et charges découlant ou résultant de l'utilisation non autorisée d'une œuvre par l'exposant, ses mandataires, représentants, employés et les personnes de qui l'exposant est responsable en droit. L'exposant déclare et garantit qu'il a obtenu tous les droits et toutes les autorisations nécessaires pour l'utilisation de toute œuvre protégée par un droit de propriété intellectuelle.
- g) L'exposant s'engage à occuper l'espace d'exposition visé par le contrat pendant toute la durée de l'exposition et à exposer uniquement les produits ou les services décrits au présent contrat de location d'espace.

2. AFFICHAGE

La hauteur maximale d'affichage ne doit aucunement dépasser 12 pieds de hauteur, mesuré à partir du sol. Des frais de visibilité aérienne de 1000\$ plus les frais d'installation de GES seront facturés automatiquement pour tout affichage plus haut que 12 pieds, sauf si cet affichage se fait sur une colonne faisant parti de votre espace de location; dans ce cas, l'affichage ne devra pas interférer du côté de la colonne exposé au kiosque voisin. Aucun frais supplémentaire ne sera facturé autre que les frais d'accrochage de base de GES.

3. SÉCURITÉ

Des gardes de sécurité seront sur place au hall d'exposition pendant l'exposition et les périodes d'installation et de retrait, et Marketplace Events LLC et le hall d'exposition prendront toutes les précautions raisonnables pour protéger les biens de l'exposant.

4. PRÉSENTATION DES STANDS

- a) Tous les stands doivent avoir un couvre-plancher et être à parois rigides. **LES RIDEAUX NE SONT PAS PERMIS.** Les enseignes doivent être accrochées conformément aux règles et aux règlements relatifs au genre de stand de l'exposant.
- b) L'exposant s'engage à ce qu'aucun présentoir ne soit démonté ou à ce qu'aucun bien ne soit retiré pendant toute la durée de l'exposition; il s'engage à ce qu'ils demeurent intacts jusqu'à l'heure de fermeture du dernier jour de l'exposition. L'exposant s'engage également à retirer son présentoir et son équipement du site de l'exposition au plus tard le dernier jour du retrait; à défaut de ce faire ou à défaut de rendre l'espace alloué dans l'état dans lequel il était à la date de l'installation, l'exposant s'engage à payer les frais et débours supplémentaires engagés par Marketplace Events LLC.
- c) L'exposant ne doit vendre ni faire la promotion ou la publicité de produits et de services non conformes au présent contrat de location d'espace sans le consentement écrit préalable de Marketplace Events LLC.

5. DROITS DE Marketplace Events LLC

- a) Marketplace Events LLC se réserve le droit, à son gré absolu, (i) d'établir l'admissibilité des exposants et des éléments d'exposition à l'exposition, (ii) de rejeter ou d'interdire des éléments d'exposition ou des exposants que Marketplace Events LLC juge répréhensibles, perturbateurs ou inappropriés; (iii) de modifier l'aménagement de l'exposition ou de déplacer les exposants ou les éléments d'exposition, et (iv) d'annuler l'exposition, en tout ou en partie, en raison d'un cas de force majeure ou de changer la date, l'endroit et la durée de l'exposition, sans recours contre Marketplace Events LLC.
- b) Marketplace Events LLC a le droit d'établir et de modifier des règlements régissant l'utilisation du hall d'exposition et l'exposition.

6. CESSION ET SOUS-LOCATION

L'exposant ne peut céder de droit ni sous-louer l'espace visé par le présent contrat de location d'espace sans la permission préalable écrite de Marketplace Events LLC qui peut la refuser à son gré.

7. INDEMNISATION

L'exposant s'engage à indemniser Marketplace Events LLC et le hall d'exposition, leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants et employés respectifs de toutes les réclamations, pertes, responsabilités et de tous les dommages (y compris les frais et dépens), frais et charges de toute nature résultant (i) de son occupation de l'espace d'exposition ou des environs de celui-ci, (ii) de l'utilisation de l'équipement ou des dispositifs fournis à l'exposant ou à d'autres personnes, ou utilisés par l'exposant ou d'autres personnes, dans le cadre de l'exposition, et (iii) de préjudices corporels, du décès, de dommages aux biens ou de tout autre dommage subi par l'exposant, Marketplace Events LLC ou un visiteur de l'exposition et leurs administrateurs, dirigeants, mandataires, représentants et employés respectifs ou les personnes de qui ils sont responsables en droit.

8. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

- a) L'exposant obtient et maintient, à ses frais, une police d'assurance exhaustive de la responsabilité civile – formule générale et de biens tous risques que Marketplace Events LLC

juge acceptable pour la période débutant à la date de la première installation et se terminant à la date du dernier retrait. La police désigne Marketplace Events LLC en tant qu'assuré en cas de perte et assure l'exposant contre toutes les réclamations de tout genre découlant de la présence ou de l'exploitation de l'exposant à l'exposition ou reliée de quelque façon à la présence ou à l'exploitation de l'exposant à l'exposition. La police prévoit une couverture d'au moins 2 000 000 \$ pour chaque événement distinct. À la demande de Marketplace Events LLC, l'exposant fournit à Marketplace Events LLC un exemplaire de cette police.

- b) L'exposant accepte tous les risques reliés à l'utilisation de l'espace d'exposition et des environs de celui-ci. L'exposant ne présentera aucune réclamation ou demande ni n'interfèrera de procédure judiciaire, de quelque nature que ce soit, à l'encontre de Marketplace Events LLC, des commanditaires de l'exposition ou du hall d'exposition dans lequel l'exposition a lieu, pour toute perte ou blessure ou pour tout dommage, quelle que soit la manière dont ils sont survenus, que l'exposant, ses dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants et employés ont subis ou qui sont survenus à leurs biens respectifs.
- c) L'exposant est tenu d'assurer ses propres éléments d'exposition, son personnel, ses présentoirs et son matériel contre tout dommage ou toute perte à la suite d'un vol, d'un incendie, d'un accident ou d'une autre cause.
- d) **NI Marketplace Events LLC NI LE hall d'exposition N'ASSUMERONT DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PÉRIE OU DE DOMMAGE, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, RELATIF À L'ÉQUIPEMENT, AUX PRODUITS, AUX BIENS, AUX ÉLÉMENTS D'EXPOSITION OU À D'AUTRE MATÉRIEL QUI SONT LA PROPRIÉTÉ DE L'EXPOSANT.**

9. ANNULATION ET RÉSILIATION

- a) "L'exposant a le droit d'annuler le présent contrat de location d'espace en faisant parvenir un avis écrit à Marketplace Events LLC. Tous les dépôts reçus par Marketplace Events LLC jusqu'à la date de l'avis d'annulation ne sont pas remboursables ni transférables et la balance au contrat est due dans son intégralité immédiatement. Dans le cas où l'exposant fait (i) défaut d'effectuer le paiement de la manière susmentionnée ou (ii) ne se présente pas à l'événement, Marketplace Events LLC se réserve le droit d'annuler le présent contrat de location d'espace sans avis et tous les droits de l'exposant aux termes des présentes prendront fin. Les paiements effectués par l'exposant au titre des présentes seront conservés par Marketplace Events LLC à titre de dommages intérêts prédéterminés (et non à titre de pénalité) à l'égard d'un manquement au présent contrat de location d'espace et toutes les sommes payables selon le présent contrat seront dues. Dans les deux cas, Marketplace Events LLC pourra alors (i) louer de nouveau l'espace en cause au tarif de base établi par Marketplace Events LLC et (ii) prendre action contre l'Exposant pour le paiement intégral du coût de location de l'espace. Le défaut de paraître à l'exposition ne libère pas l'exposant de la responsabilité du paiement intégral du coût de location de l'espace."
- b) Si l'exposant contrevient à une autre condition du présent contrat de location d'espace, tous les paiements effectués par l'exposant et toutes les sommes payables à Marketplace Events LLC seront réputés réalisés par Marketplace Events LLC et tous les dépôts reçus seront non remboursables. Dans le cas d'une violation des conditions du présent contrat de location d'espace, Marketplace Events LLC a le droit d'occuper immédiatement l'espace alloué à l'exposant qui est en défaut et d'utiliser cet espace d'une manière que Marketplace Events LLC juge appropriée, y compris d'accorder une nouvelle licence d'utilisation à un autre exposant. L'exposant en défaut n'a droit à aucune compensation ou réduction du montant exigible aux termes du présent contrat de location d'espace en raison de l'utilisation de l'espace par un autre exposant à l'exposition ou du paiement pour l'espace par cet autre exposant.
- c) Chaque engagement de l'exposant contenu aux présentes est important et constitue une condition essentielle du présent contrat de location d'espace; la violation de toute condition des présentes par l'exposant constitue un manquement au contrat dans son ensemble permettant à Marketplace Events LLC de révoquer immédiatement et sans préavis les privilèges accordés à l'exposant et de prendre possession de l'espace alloué à l'exposant en défaut. La révocation de la licence octroyée dans les présentes ne porte pas atteinte au droit de Marketplace Events LLC de réclamer des dommages ou le paiement de toute somme exigible aux termes des présentes.

9. FORCE MAJEURE

Dans le cas où (i) le hall d'exposition dans lequel l'exposition doit avoir lieu ou a lieu est détruit ou ne peut plus être occupé ou (ii) Marketplace Events LLC n'est pas en mesure de permettre à l'exposant d'occuper le hall d'exposition ou l'espace, ou (iii) l'exposition est annulée ou écourtée, pour toute raison indépendante de la volonté de Marketplace Events LLC, y compris un accident, une explosion, un incendie, un éclair, une inondation, les conditions météorologiques, une épidémie, un tremblement de terre ou d'autres cas fortuits, des faits d'ennemis publics, des émeutes ou des troubles publics, une grève, un lock-out ou un boycott, Marketplace Events LLC ne sera pas responsable des pertes d'occasions d'affaires, des manques à gagner, des dommages indirects ou spéciaux ou des frais de quelque nature que ce soit que l'exposant peut subir ou engager.

10. DIVERS

- a) La renonciation par Marketplace Events LLC à l'égard d'un manquement à une condition ou à une disposition du présent contrat de location d'espace par l'exposant n'est pas réputée constituer une renonciation à un manquement ultérieur à la même disposition ou à une autre disposition des présentes.
- b) Le temps est une condition essentielle du présent contrat de location d'espace.
- c) Aucune modification des conditions du présent contrat de location d'espace ne sera valable à moins d'être effectuée par écrit et signée par toutes les parties aux présentes. Aucun accord ou contrat verbal non intégré au présent contrat de location d'espace ne liera les parties aux présentes.
- d) Le présent contrat de location d'espace est régi par les lois de la province de Québec et est interprété conformément à celles-ci.
- e) Marketplace Events LLC et l'exposant conviennent que, dans le cas où une disposition du présent contrat de location d'espace est jugée invalide, cette invalidité n'aura pas d'effet sur la validité des autres parties du présent contrat de location d'espace.
- f) Tous les avis qu'une partie doit donner à l'autre aux termes des présentes sont écrits et réputés être donnés le même jour où ils sont livrés, ou le jour suivant la livraison par télécopieur, ou le troisième jour suivant la livraison par courrier recommandé, à l'adresse des parties indiquée au début du présent contrat de location d'espace.
- g) Si un guide officiel de l'événement est produit, Marketplace Events LLC ne peut être tenu responsable de tout erreur ou omission dans ce dernier.

18 AU 21 OCTOBRE 2018

STADE OLYMPIQUE

expohabitation.ca

MARKETPLACE | EVENTS



FACTURÉ À:

COMPAGNIE

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTALE

**MARKETPLACE
EVENTS**

370 rue Guy, bureau 210
Montréal (Québec)
H3J 1S6 Canada

Date:

No de référence :

-4512-18-1



EXPO HABITATION D'AUTOMNE
18 au 21 octobre 2018
Stade Olympique - Montréal

Premier paiement pour location de kiosque

100% à la signature du contrat

PAYABLE À LA SIGNATURE DU CONTRAT

Montants en valeur canadienne. NET 30 JOURS. Des frais d'administration de 2% pourront être facturés sur tout solde en souffrance.

SOMMAIRE DE VOTRE CONTRAT

VENTILATION DE PAIEMENTS PROGRESSIFS

_____	\$ _____	100% à la signature du contrat	_____
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
Sous-total	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
_____	\$ _____		
Grand-total	\$ _____		

MARKETPLACE EVENTS

Téléphone: (514) 527-9221 – Fax: (514) 527-8449

expohabitation.ca